

ACTE DE CESSION DE PARTS SOCIALES

23 AVR. 2010

Entre les soussignés :

* **Madame Isabelle MARQUES**, née le 13 mars 1976 à BEAUMONT (63) de nationalité française mariée avec Monsieur Antoine BATAILLE sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts aux termes de son contrat de mariage reçu par Maître Daniel CARLIER, notaire, le 19 juin 2003 préalable à son union célébrée à la mairie de Cournon d'Auvergne (63) le 26 juillet 2003, demeurant ensemble Le Castel Ecossais 1 rue de Beauvais 60300 SENLIS

* **Monsieur Laurent MARQUES** né le 7 mai 1977 à BEAUMONT (63) de nationalité française marié avec Madame Olivia LE TESSIER sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de VERTAZON (63910) le 09 septembre 2006, demeurant ensemble les Tureaux 03250 LAPRUGNE

* **Monsieur Jérôme MARQUES** né le 4 octobre 1981 à BEAUMONT (63) de nationalité française, célibataire, demeurant 13 rue des Clos 63800 Cournon d'Auvergne

* **Monsieur Stéphane MARQUES** né le 11 octobre 1984 à BEAUMONT (63) de nationalité française, célibataire, demeurant 2 Impasse Châtel Vieux 63910 VERTAZON

ci-après dénommés « les cédants » d'une part,

* et la **SARL ALIBERT MARQUES CONSEIL ASSOCIES « AMC Associés »**, société à responsabilité limitée au capital de quarante mille (40 000) euros dont le siège social est à CLERMONT FERRAND (63063) 3 rue Patrick Depailler Parc d'Activité Technologique de La Pardieu, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Clermont-Ferrand sous le numéro 481 499 572, représentée par Monsieur Marc ALIBERT, né le 2 décembre 1977 à THIERS (63) de nationalité française, célibataire, demeurant 22 rue Docteur CHIBRET 63000 CLERMONT FERRAND en sa qualité de gérant de ladite société

ci-après dénommée « le cessionnaire » d'autre part,

IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :**EXPOSE**

Aux termes des statuts en date à CLERMONT FERRAND du 26 juin 1979, enregistrés à CLERMONT FERRAND NOFD OUEST le 29 juin 1979 bordereau n° 242/5, ainsi que de divers autres actes, il existe, une société à responsabilité limitée dénommée Société d'Etudes de Révision et d'Expertise Comptables « SEREC » au capital social de cent quatre vingt mille (180 000) euros dont le siège social est à CLERMONT FERRAND (63063) 3 rue Patrick Depailler Parc d'Activité Technologique de La Pardieu, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Clermont-Ferrand sous le numéro 316 420 322.

Le capital actuel de la société est de 180 000 euros divisé en 11 250 parts sociales de 16 euros nominal. Sa durée a été prorogée jusqu'au 16 juillet 2059.

L'objet social de la société est ainsi défini : *l'exercice de la profession d'expert-comptable et de commissaire aux comptes telles que définies par les textes législatifs et réglementaires.*

CECI EXPOSE IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :**CESSION DE PARTS**

Madame Isabelle MARQUES épouse BATAILLE, soussignée de première part, cède et transporte, en s'obligeant à toutes les garanties ordinaires de fait et de droit à la société « **AMC ASSOCIES** », soussignée de seconde part, ce qui est accepté par Monsieur Marc ALIBERT, la pleine propriété de cinq cent vingt cinq (525) parts sociales lui appartenant dans la société SEREC ;

7A SM CM JM JH IB

Monsieur Laurent MARQUES, soussigné de première part, cède et transporte, en s'obligeant à toutes les garanties ordinaires de fait et de droit à la société « **AMC ASSOCIES** », soussignée de seconde part, ce qui est accepté par Monsieur Marc ALIBERT, la pleine propriété de cinq cent vingt cinq (525) parts sociales lui appartenant dans la société SEREC ;

Monsieur Jérôme MARQUES, soussigné de première part, cède et transporte, en s'obligeant à toutes les garanties ordinaires de fait et de droit à la société « **AMC ASSOCIES** », soussignée de seconde part, ce qui est accepté par Monsieur Marc ALIBERT, la pleine propriété de cinq cent vingt cinq (525) parts sociales lui appartenant dans la société SEREC ;

Monsieur Stéphane MARQUES, soussigné de première part, cède et transporte, en s'obligeant à toutes les garanties ordinaires de fait et de droit à la société « **AMC ASSOCIES** », soussignée de seconde part, ce qui est accepté par Monsieur Marc ALIBERT, la pleine propriété de cinq cent vingt cinq (525) parts sociales lui appartenant dans la société SEREC.

Monsieur Jean-Charles MARQUES intervient à l'acte pour autoriser expressément ladite cession et lever l'interdiction d'aliéner qui frappait lesdites parts.

Les cédants déclarent qu'ils disposent de la pleine capacité juridique d'aliéner et que les parts sociales cédées sont libres de tous nantissements comme de tous droits quelconques pouvant en empêcher la cession.

Conformément à l'article 21 des statuts de la société, la procédure d'agrément n'est pas nécessaire dans le cadre de la présente cession.

ORIGINE DE PROPRIETE

Pour l'enregistrement, les cédants déclarent que les parts présentement cédées leur ont été attribuées lors d'une donation-partage intervenue en date du 13 février 2010 et que la présente cession n'a pas comme conséquence, la dissolution de la société.

JOUISSANCE

Par la présente cession, le cessionnaire devient propriétaire à compter de ce jour, avec tous les droits qui y sont attachés. Il aura, notamment, seul droit aux produits desdites parts qui seront mis en distribution postérieurement à ce jour.

PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de CENT SOIXANTE HUIT MILLE EUROS (168 000 €) laquelle somme a été payée comptant, séance tenante au moyen de la remise :

- d'un chèque d'un montant de QUARANTE DEUX MILLE EUROS (42 000 €) par le cessionnaire à Madame Isabelle BATAILLE qui lui en donne bonne et valable quittance,

- d'un chèque d'un montant de QUARANTE DEUX MILLE EUROS (42 000 €) par le cessionnaire à Monsieur Laurent MARQUES qui lui en donne bonne et valable quittance,

- d'un chèque d'un montant de QUARANTE DEUX MILLE EUROS (42 000 €) par le cessionnaire à Monsieur Jérôme MARQUES qui lui en donne bonne et valable quittance,

- d'un chèque d'un montant de QUARANTE DEUX MILLE EUROS (42 000 €) par le cessionnaire à Monsieur Stéphane MARQUES qui lui en donne bonne et valable quittance,

DONT QUITTANCE

ENREGISTREMENT

Pour la perception du droit d'enregistrement et des impôts, les parties déclarent que la présente cession n'entre pas dans le champ d'application des dispositions visant les cessions de titres des sociétés immobilières dotées de la transparence fiscale ou des sociétés à prépondérance immobilière.

Les parties demandent l'application de l'abattement prévu à l'article 726 du CGI pour les cessions de parts taxées au taux de 3 %. Pour se conformer aux dispositions administratives, les parties précisent ce qui suit :

NA SM JM Jch. IB

- le nombre total de parts composant le capital social de la société est de 11 250,
- le nombre de parts cédées est de 2 100,
- le montant de l'abattement, ramené au nombre de parts totales cédées, est de 4 293 € selon le calcul suivant : 23 000 €/ nombre total de parts constituant le capital social x nombre de parts cédées,
- le prix de cession augmenté des charges s'élève à 168 000 €
- le montant taxable après application de l'abattement s'élève en conséquence à 163 707 €

SIGNIFICATION

La présente cession sera signifiée à la Société par le dépôt d'un original du présent acte au siège social contre remise par la gérance d'une attestation de ce dépôt.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes, en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

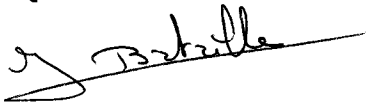
FRAIS

Les frais, droits et honoraires des présentes et tous ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par le cessionnaire.

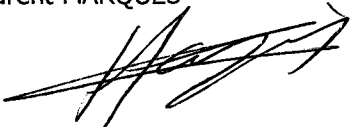
Fait à l'adresse du siège social de la société SEREC, le 1^{er} avril 2010, en autant d'exemplaires que de parties, un exemplaire pour dépôt au siège social, deux exemplaires destinés au greffe du tribunal de commerce et un au service de l'enregistrement.

Les "CEDANTS"

Isabelle MARQUES



Laurent MARQUES



Jérôme MARQUES



Stéphane MARQUES



Enregistré à : **SIE CLERMONT-FERRAND NORD OUEST - PES**
 Le 20/04/2010 Bordereau n°2010/683 Case n°30
 Enregistrement : 4 911 € Pénalités : Ext 3542
 Total liquidé : quatre mille neuf cent onze euros
 Montant reçu : quatre mille neuf cent onze euros
 L'Agent

Martine BOISSY



Le "CESSIONNAIRE"

SARL ALIBERT MARQUES CONSEIL ASSOCIES
 « AMC Associés » représentée par son gérant
 Marc ALIBERT



Intervenant aux présentes

Jean-Charles MARQUES

